

CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 29 juin 2021 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Numéro de l'autorisation : 12 / 2021

Objet de l'autorisation : Construction de deux maison unifamiliales jumelées.

Nom et adresse du requérant : Select Commerce s.a.
371, route de Belval
L-4024 Esch-sur-Alzette

Localisation de la construction : 2 & 2a, Scheiferwee
L-4995 Schouweiler
Num. cad. 572 / 2485
Sect. D de Schouweiler
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.



La bourgmestre,
Manon BEI – ROLLER

Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.